

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE DIEUE SUR MEUSE
Séance du 6 mars 2013

Nombre de membres	
Afférents au Conseil	14
En exercice	14
Qui ont pris part à la Délibération	12
Date de convocation	26/02/2013
Date d'affichage	08/02/2013

L'an deux mil treize, le six mars, à 20 H 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr DUMONT Jean-Claude, Maire.

Etaient présents : Mr DUMONT JC, Mme GUERMEUR M, Mr WATRIN F, Mr HENRY G, Mme SERRE F, Mme FAVEAUX R, Mr LEPRINCE R, Mme GAND E, Mme BAVOUX F, Mr HOCHLEITNER P, Mr KNAJDER M.

Absente excusée : Mme PAQUIN J. donnant procuration à Mme GUERMEUR M.

Absents : Mr HUSSON Hugues, Mme CRESPEL A.

Mme GUERMEUR Michèle est nommée secrétaire de séance.

CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL :

Le Maire présente au conseil municipal la convention d'occupation temporaire proposée par Voies Navigables de France pour une durée de 5 années à compter du 1^{er} janvier 2011 pour l'occupation d'une partie du domaine public fluvial par une canalisation béton servant à l'évacuation des eaux pluviales du coteau versant de la commune.

Cette convention est assortie d'une redevance annuelle dont le montant initial est fixé à 84,48 € indexée au 1^{er} janvier de chaque année.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention et tout document se référant à ce dossier.

Ont signé au registre les membres présents.

Copie conforme.

Le Maire,

Jean-Claude DUMONT.

Accusé de réception - S/Préf de Verdun

055-215501545-20130306-2013-03-D3-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le S/Préfet : 07/03/2013
Publication : 07/03/2013